



Comprendre

Des achats qui rempliront la poubelle ...

Avant de terminer dans la poubelle, un produit est conçu, fabriqué et consommé. Le déchet est donc le résultat de la consommation. La loi de 1975 le définit de la façon suivante : "tout résidu d'un processus de production, de transformation ou d'utilisation ou tout bien meuble abandonné ou que son détenteur destine à l'abandon".

Les déchets issus des foyers sont appelés déchets ménagers. En France, chaque habitant produit plus de 420 kg par an d'ordures ménagères. 20% font l'objet d'une valorisation, il reste ainsi 290 kg par habitant par an à enfouir. Production à laquelle s'ajoute environ 110 kg par habitant par an de déchets encombrants et gravats.

De bonnes raisons pour agir :

La production ne cesse d'augmenter (1,5% environ par an). En 40 ans, les quantités de ces déchets ont été multipliées par deux et le coût de leur gestion ne cesse d'augmenter. Le problème de l'élimination de ces "résidus de consommation" devient de plus en plus difficile à résoudre ; d'une part, aucun procédé ne conduit à une disparition des déchets et d'autre part, la loi interdit la mise en décharge de déchets non-ultimes (qui ne peuvent plus être recyclés ou valorisés) depuis le 1^{er} juillet 2002.

Le Ministère de l'environnement a fixé à fin 2005 l'objectif de passer de 290 kg par an par habitant d'ordures ménagères enfouies à 250 kg en 2010 et 200 kg en 2015.

plus d'informations sur : <http://www.reduisonsnosdechets.org>

Pensez à jeter utile
mais aussi à jeter
moins

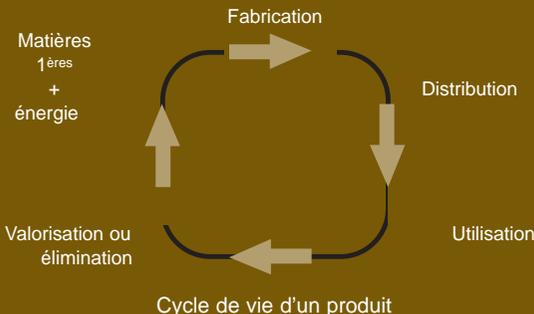
La composition de nos déchets ménagers est la suivante (*) :



Déchets verts et alimentaires	29 %
Papiers - cartons	25 %
Divers (encombrants textiles, porcelaine ...)	15,5 %
Verres	13 %
Plastiques non recyclables	8,5 %
Métaux	4 %
Plastiques recyclables	2,5 %
Briques	1,5 %
Déchets Ménagers Spéciaux (toxiques)	1 %

Dans notre poubelle, 30% des déchets sont compostables et 50% recyclables. Il est donc essentiel de trier pour mieux valoriser. Mais en analysant le cycle du produit, on s'aperçoit que le plus efficace est de réduire la quantité produite à la source, c'est-à-dire au moment de l'achat.

(*) Source : ADEME (pourcentages basés sur les masses des différentes catégories pour 100 kg de déchets)



DÉCHETS

Sans tri ou pour les non recyclables

Traitement thermique

Les déchets sont incinérés par différents procédés, leur volume en est donc réduit de 70%.

L'énergie produite est souvent valorisée (chauffage urbain, électricité). Certains résidus de combustion (mâchefers) peuvent être valorisés en travaux publics.

Inconvénients :

- Maîtrise difficile des rejets gazeux.
- Problème lors de l'implantation et problèmes de voisinage.
- Production de déchets ultimes qu'il faudra mettre en décharge.

Enfouissement

Les déchets résiduels (ceux restant après tri non recyclés ou valorisés) font sur l'agglomération, l'objet d'un enfouissement.

Ce procédé est autorisé par la loi pour les déchets dits "ultimes" : "déchets résultant ou non du traitement d'un déchet qui n'est plus susceptible d'être traité dans les conditions techniques ou économiques du moment".

Les déchets sont déposés sur le sol sans intention de reprise ultérieure en laissant le temps faire son œuvre après compactage et couverture des couches successives de déchets.

Le Centre d'Enfouissement Technique de classe 2 situé sur Roche-la-Molière reçoit les déchets de l'agglomération. Une collecte des biogaz (gaz produit par les déchets en décomposition) et leur valorisation permet une production d'électricité sur le site.

Inconvénient : ce procédé nécessite beaucoup d'espace, une exploitation très vigilante en ce qui concerne la gestion du site et son interaction avec l'environnement (paysage, sols, eau, air).

Quels devenir possibles pour nos déchets ?

Comprendre



Avec tri

Le recyclage et la valorisation matière

Nombre de nos déchets sont recyclables (près de 50% du poids de la poubelle en moyenne). Certains de nos produits (verres, papiers, cartons, métaux, plastiques de bouteilles et flacons et briques) peuvent donc avoir une nouvelle vie.

L'avantage est double :

- Recycler ces déchets évite d'avoir à les enfouir ou les incinérer et permet donc d'éliminer les nuisances potentielles de ces types de traitement.
- Réutiliser les matériaux constituant ces produits dans un processus de fabrication génère une économie de matière première (bois, sable, pétrole ou minerai) et contribue ainsi à la préservation des ressources naturelles.
- Ce procédé de recyclage est parfois plus économe en énergie que la fabrication à partir d'une ressource naturelle (cas de l'aluminium par exemple).

Le compostage

Ce procédé de valorisation concerne la part biodégradable de nos ordures ménagères (déchets verts, aliments et éventuellement certains papiers). 30% de nos déchets peuvent donc être traités ainsi : ils sont stockés, retournés régulièrement afin de les oxygéner et ainsi, favoriser leur fermentation.

Cette transformation permet d'obtenir un compost de bonne qualité réutilisable en agriculture, horticulture et jardinage.

⇒ Vous pouvez vous-même composter vos déchets organiques dans le jardin si vous en avez un (voir page 24).

⇒ Si le compostage individuel est impossible, des bennes en déchèterie permettent de récupérer ce type de déchets.

⇒ Dans tous les cas, veiller à bien séparer les déchets organiques (verts, alimentaires et certains papiers-cartons) des déchets non biodégradables (métaux, verres, plastiques, toxiques...).



Agir

Trier ses déchets : Ayez le réflexe !

Le tri est nécessaire pour recycler ou composter les déchets. Près de 80% de nos déchets (biodégradables et recyclables) peuvent trouver une nouvelle vie s'ils sont triés correctement.

Plusieurs systèmes pour la collecte sélective :

La collecte en porte-à-porte

Elle est régulière, concerne la ou les poubelles mises à la disposition des habitants et permettant de répartir les déchets selon leur nature.

L'apport volontaire

C'est la mise à disposition en un lieu précis de conteneurs spécifiques qui reçoivent des matières uniques, en général les papiers, les verres et parfois les flacons et les

bouteilles plastiques ou les "emballages recyclables".

La déchetterie

C'est un lieu clos où des usagers de se débarrasser de leurs déchets afin de les valoriser ou de les traiter. Les déchets y sont déposés triés, plusieurs familles sont acceptées : métaux, verres, plastiques recyclables, cartons, papiers, toxiques, encombrants, déchets verts (tonte, feuilles ...).

Déchets ménagers spéciaux (DMS)

Ce sont en général des déchets toxiques (piles, néons, batteries, huiles de vidange, colles, peintures ...). Il est important de les apporter en déchetterie où ils seront traités dans des filières spécifiques avec certains composants recyclés après régénération.

Ayez le réflexe !

- ⇒ Jeter dans le bac "non-recyclables" quand vous avez un doute (pots de yaourt, couches-culottes, bouteilles d'huile, ampoules ...).
- ⇒ Vider soigneusement les boîtes de conserve avant de les jeter aux "recyclables" afin de ne pas souiller d'autres déchets.
- ⇒ Ne pas envelopper les déchets recyclables dans des sacs plastiques.
- ⇒ Ne pas emboîter des matériaux différents les uns dans les autres.
- ⇒ Ne pas mettre les déchets verts dans la poubelle "non recyclables" mais les amener en déchèterie (voir page 26).



Le tri sélectif à Saint-Étienne Métropole



En 2006, Saint-Étienne Métropole a effectivement pu recycler 20 080 tonnes de déchets recyclables :

- 13 597 tonnes d'emballages ménagers et journaux/magazines/revues
- 6483 tonnes de verre.

En 2006, chaque habitant a donc permis de recycler 47,33 kg de déchets ménagers, ce sont autant de déchets qui ne sont pas enfouis sous terre.

Les déchèteries ont accueilli 470 000 visiteurs et ont permis de collecter 50 231 tonnes de déchets dont 62% ont été valorisés.

Pour organiser la collecte, Saint-Étienne Métropole met à disposition des habitants :

Pour la collecte des ordures ménagères dites classiques :

- 90 000 bacs
- 742 000 sacs noirs

Pour la collecte sélective :

- 59 150 bacs (57 700 pour les emballages et les journaux/magazines/revues et 1 450 pour le verre)
- 1 179 conteneurs d'apport volontaire (800 pour le verre et 379 pour les journaux/magazines/revues)
- 1 819 000 sacs (1 274 000 pour les emballages et 545 000 pour les journaux/magazines/revues).

S'équiper



Agir en amont : acheter mieux pour produire moins de déchets.

Être un "éco-consommateur" vigilant et responsable, lors de l'achat, dans le choix des produits ou lors de leur utilisation est un bon moyen de réduire la quantité de déchets qui rempliront votre poubelle.

Ayez le réflexe !

⇨ Privilégier les produits durables par rapport aux produits jetables (rasoirs, stylos rechargeables, briquets, appareils photos, assiettes et couverts, piles ou accumulateurs rechargeables ...).

⇨ Choisir vos produits, emballages en fonction des filières de recyclage existant dans votre commune.

⇨ Acheter des produits en matériau recyclable ou recyclé (notamment pour les bouteilles, le papier).

⇨ Préférer les produits à recharge, les achats en vrac ou à la coupe aux produits sur emballés.

⇨ Choisir des produits dont le déchet ne posera pas trop de problèmes (éviter les bouteilles d'huile en plastique, les toxiques et autres déchets difficiles à recycler).

⇨ Faire vos courses avec un sac réutilisable, un cabas ou un panier pour éviter les sacs plastiques non recyclables.

⇨ Surveiller les dates de péremption afin de jeter le moins possible.

⇨ Limiter les impressions papier au bureau et à la maison.

Des déchets qui sont parfois encore utilisables à la maison.

- Les feuilles de papier mal imprimées peuvent servir de brouillon.
- Quand vous en avez, les sacs plastique de supermarchés sont pratiques comme sacs poubelles.
- Les bouteilles, bocaux, cartons réutilisables comme contenants.
- Les jouets, livres et vêtements qui ne servent plus mais pourraient servir à d'autres.
- Les bouteilles de lessive, javel, qui peuvent être remplies à nouveau avec des écorecharges.

S'équiper



Une signalétique utile

Lors du choix de vos produits, certains logos, présents sur les emballages peuvent vous aider :



Tidy Man : un symbole sympathique vous invitant tout simplement à jeter l'emballage à la poubelle.

Ces 3 flèches, appelées "boucle de Möbius" signifient que l'emballage est recyclable (quelle que soit sa matière).

La boucle de Möbius pleine signifie que le produit est en matériau recyclé.

Pour les plastiques :



PET : polyéthylène téréphtalate. Ex : bouteille d'eau gazeuse.

PEHD : Polyéthylène haute densité. Ex : bouteille de lait.

PVC : Polychlorure de vinyle. Ex : bouteille d'eau minérale. Ce sont les 3 plastiques que l'on recycle facilement.



PELD : polyéthylène basse densité. Ex : sac de supermarché.

PP ou PS : polypropylène ou polystyrène Ex : barquette beurre et margarine, yahourt. Le PELD, PP et PS sont actuellement enfouis ou

incinérés, des recherches sont en cours pour essayer de les recycler.

Pour les métaux :



Acier : Il compose 85% des emballages métalliques.

Aluminium : Son recyclage permet d'assurer près de 30% des besoins français en aluminium.

Pour les papiers et cartons :



Ces logos identifient les recyclables.

Ces symboles sont présents sur les papiers contenant des fibres de récupération (taux mentionné dans le cartouche)

Pour le verre :



Ces sigles ont pour but d'inciter le consommateur à jeter le verre dans les points de collecte.

Vous pouvez cependant aussi jeter les verres sur lesquels ils ne sont pas présents puisqu'il s'agit d'un matériau recyclable à 100%.



Les produits d'entretien contiennent parfois des produits nocifs ou dangereux :



Xi : irritant
Xn : nocif
T : toxique



T+ : très toxique
F : facilement inflammable



F+ : extrêmement inflammable



C : corrosif



N : dangereux pour l'environnement

Le saviez-vous ?

Dire stop aux gratuits

Chaque année, les prospectus publicitaires représentent, en France, près de 1 000 000 de tonnes de papier, le plus souvent jetées directement à la poubelle.

Vous pouvez éviter d'avoir ce type de déchets et ainsi contribuer peut-être à limiter la constante augmentation de leur nombre en signalant, clairement sur votre boîte aux lettres que vous ne les voulez pas.



Le saviez-vous ?



Le Point vert Eco-Emballages

Présent sur de nombreux emballages, il ne signifie pas que l'emballage est recyclable. Il est présent sur tous les produits pour lesquels le fabricant verse une taxe à Eco-Emballages (responsable du programme français de recyclage) pour la mise en place des filières de recyclage.